



[Cliquez pour retourner à l'article](#)

Commentaires de Sauvons Notre Futur concernant le dossier présenté par la Société Hexcel Fibers de demande d'autorisation d'exploiter une unité de fabrication de fibres de polyacrylonitrile et de fibres de carbone et institution de servitudes d'utilité publique.

1 – Actualité récente :

L'actualité très récente incite à envisager de manière sérieuse les trois risques suivants :

– L'acte terroriste et/ou de malveillance :

Ce qui s'est passé le vendredi 26 juin 2015 sur le site Air Products à Saint-Quentin-Fallavier (Isère) montre qu'aucun site industriel, même classé, n'est à l'abri d'un acte terroriste ou de malveillance. Après cet attentat, le Président, François Hollande, a annoncé, le jour même, que le plan Vigipirate serait porté à son niveau maximal dans la région Rhône-Alpes, pour trois jours. Il est donc évident que ce risque est jugé très important par les autorités.

De plus, le vol de munitions et d'explosifs, découvert le 6 juillet 2015, sur le site militaire de Miramas, a priori très sécurisé, doit inciter les industriels à une plus grande vigilance.

L'étude de danger prend en compte ce risque (§ 4.3.1 - *Contrôle des accès - Protection anti-intrusion* : page 97 et § 8.2.2.5 - *Risques liés à la malveillance / intrusion* : page 136).

Toutefois, il nous semble nécessaire de préciser les mesures mises en place : pas d'angles morts pour le système de détection et pour le système de vidéosurveillance, contrôle périodique de l'intégrité de la clôture, prise en compte de la neutralisation du Gardien, etc.).

A noter que le risque « drone » n'est pas pris en compte.

D'autre part, il est regrettable que les actions, qui seraient déclenchées après détection d'une intrusion, ne soient pas décrites dans cette étude.

– Transport de l'acrylonitrile :

L'accident ferroviaire qui s'est produit mercredi 1^{er} juillet 2015 près de Maryville dans le Tennessee, au Sud des États-Unis, incite à se pencher sur le problème du transport des produits dangereux. Ce train comportait, entre autres, 45 wagons chargés de produits chimiques sensibles, dont de l'acrylonitrile.

En France, il y a eu plusieurs incidents liés au transport ferroviaire d'acrylonitrile, notamment :

- le 01/09/1999 à Lumes (08)
- le 02/08/2006 à Val-de-Meuse (52)
- le 20/07/2010 à Woippy (57)

[Cliquez pour retourner à l'article](#)

Bien que les quantités transportées soient généralement plus faibles, le transport routier est plus exposé que le transport ferroviaire : 72% des accidents de transport de matières dangereuses mettent en cause des camions-citernes. En moyenne, cent à deux cents accidents en France impliquent un véhicule transportant des matières dangereuses.

Annuellement, deux cents camions approvisionneront le site en acrylonitrile et acide méthacrylique (5 000 tonnes).

Le risque transport (à l'extérieur du site) est insuffisamment pris en compte dans cette étude. Et pourtant, ces deux cents camions vont circuler sur certaines routes de notre territoire !

- **Températures extrêmes :**

Les nombreux déboires rencontrés par la SNCF et EDF, suite à la canicule du début du mois de juillet 2015, démontrent que leurs installations n'ont pas été correctement dimensionnées pour supporter des températures élevées. Or, de nombreux spécialistes s'accordent pour penser que ce phénomène de canicule sera, à l'avenir, de plus en plus fréquent.

L'étude ne prend pas en compte, notamment, le risque de dysfonctionnement des systèmes électroniques lié aux températures élevées. Or, ces systèmes électroniques assurent la sûreté du process (arrêt automatique des pompes, détection des gaz, niveaux dans les réservoirs, etc.).

2 - Etude des phénomènes dangereux (PhD)

Cinquante-cinq phénomènes dangereux ont été identifiés lors de l'étude. Trente-huit sont retenus dont :

- 8 sont jugés « désastreux »
- 4 sont jugés « catastrophiques »
- 6 sont jugés « sérieux »
- 1 est jugé « important »
- 19 ont une gravité « nulle »

Après exclusion des phénomènes dont la probabilité d'apparition est jugée très faible, il ne reste plus que 7 phénomènes pris en considération dans la matrice finale « probabilité x gravité ».

Première remarque : le phénomène PhD48b (Incendie dans le local de stockage de bobines de PAN (émission de fumées toxiques) - gravité : sérieux - fréquence = C) semble avoir été oublié dans la matrice.

Deuxième remarque : onze risques, dont les conséquences sont jugées « **Désastreuses** », « **Catastrophiques** », ou « **Importantes** » sont écartés d'un revers de main, sous prétexte qu'ils ont une probabilité très faible de se produire (probabilité = E). En revanche, le phénomène PhD31c, bien qu'ayant une probabilité identique est conservé. Il est vrai que sa gravité est seulement estimée au niveau « **Sérieux** » !

Faut-il rappeler qu'à Fukushima, le puissant tremblement de terre, suivi d'un tsunami, avait lui aussi une probabilité extrêmement faible de se produire. La mémoire de certains est bien courte !!!

Ce n'est pas une probabilité extrêmement faible qui fait disparaître le phénomène. Le risque, hélas, continue d'exister.

[Cliquez pour retourner à l'article](#)

Troisième remarque : elle concerne les mesures de maîtrise des risques (MMR).

Pour la mesure **N° 10** (Contrôle entre le débit dans la ligne de dépotage et le niveau du réservoir de stockage. En cas de détection de fuite, arrêt automatique de la pompe de dépotage d'acrylonitrile), le temps de réponse indiqué est de **30 secondes**. En revanche, pour la mesure **N° 13** (Contrôle entre le débit dans la ligne de dépotage et le niveau du réservoir de stockage. En cas de détection de fuite, arrêt automatique de la pompe de dépotage d'acide méthacrylique), le temps de réponse indiqué est d'**une minute**.

Si l'on est capable d'avoir un temps de réponse de **30 secondes** pour l'arrêt automatique de la pompe de dépotage d'acrylonitrile, pourquoi ne peut-on pas avoir le même temps de réponse pour l'acide méthacrylique ? Nous demandons des explications sérieuses.

Quatrième remarque : Inertage à l'azote des réservoirs d'acrylonitrile.

Dans l'étude, il est indiqué que le réservoir sera inerté à l'azote et que le taux d'oxygène sera **inférieur ou égal à 8 %**. En clair, le taux d'oxygène pourrait être égal à **0%** et dans ce cas, l'inhibiteur (éther méthyl d'hydroquinone) ne jouerait plus son rôle, avec pour conséquence, un risque majeur de polymérisation de l'acrylonitrile (réaction fortement exothermique qui peut devenir explosive). Le taux d'oxygène doit être fixé plus précisément. Nous souhaitons avoir des explications concernant ce taux d'oxygène à respecter lors de l'inertage des réservoirs d'acrylonitrile.

3 – Impacts significatifs des activités et mesures prises pour respecter l'environnement :

- Effluents aqueux :

Les eaux de filature et les eaux de refroidissement, après neutralisation du pH, seront dirigées vers un système de contrôle. Nous souhaitons avoir plus de détails sur ce système de contrôle.

- Rejets atmosphériques :

Nous notons qu'aucun contrôle des émissions atmosphériques n'est prévu.

Hexcel affirme que le respect des valeurs limites réglementaires sera assuré par l'efficacité des traitements effectués (lavage des gaz, oxydateur thermique régénératif, dépoussiéreur).

Comment peut-on être certain que l'efficacité des traitements ne va pas dériver dans le temps (panne, dysfonctionnement d'un équipement, etc.) ?

Nous souhaitons, qu'à minima, un système **de mesure en continu** soit installé pour s'assurer que les rejets d'acrylonitrile ne dépassent pas la valeur limite de 2 mg/Nm^3 .

Fait à Sablons, le vendredi 10 juillet 2015.

**Pour le Conseil d'Administration,
Le Président, Jean-Claude GIRARDIN**

Sauvons Notre Futur – 22 quai du Rhône – 38550 SABLONS
Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 – N° 0383002846

☎ 04 74 79 34 04 – ✉ sauvons-notre-futur@orange.fr

<http://www.sauvons-notre-futur.com>

Logo SNF réalisé en 2010 par les enfants du cours de dessin de Sablons (Isère)

[Cliquez pour retourner à l'article](#)